



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 16 DECEMBRE 2023

Affaire n° 04-20231216

**Pacte de solidarité territoriale (PST) du Conseil
Départemental – 2ème génération
Approbation de l'avenant n°2 portant modification de la
programmation sur l'investissement « socle commun » et
le volet fonctionnement « volet social »**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

18 décembre 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 8 décembre 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 8
- absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le samedi seize décembre à neuf heures quarante-trois minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Jacquet Hoarau par Charles Emile Gonthier, Augustine Romano par Daniel Maunier, Jack Gence par Mansour Zarif, Albert Gastrin par Marie-Lise Blas, Serge Técher par Mimose Dijoux-Rivière, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nathalie Bassire par Nadège Domitile-Schneeberger

Absents :

Dominique Gonthier, Gilles Fontaine, Anissa Locate

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 04-20231216

**Pacte de solidarité territoriale (PST) du Conseil
 Départemental – 2ème génération
 Approbation de l'avenant n°2 portant modification de la
 programmation sur l'investissement « socle commun »
 et le volet fonctionnement « volet social »**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 06-20210529 du 29 mai 2021,

Vu le rapport n° 04-20231216 présenté au Conseil municipal du 16 décembre 2023,

Considérant que le Conseil municipal a approuvé la convention passée entre la commune du Tampon et le Département dans le cadre du financement de plusieurs projets d'investissement pour un montant total de 5 779 080 € (socle commun + projet structurant) et de trois projets à caractère social, tous trois portés par le CCAS, pour un montant de 990 000 €,

Considérant que la convention a été signée pour une durée triennale initiale d'éligibilité des dépenses courant jusqu'au 31 décembre 2023 puis prolongée jusqu'au 31 décembre 2024,

Considérant que le volet investissement « socle commun » initial se déclinait de la façon suivante :

Enveloppe PST 2		4 504 080,00 €				
Enveloppe Transition écologique et solidaire		900 816,00 €				
TES : 20% de l'enveloppe PST						
Libellé de l'opération	Coût Total HT	PST 2			COMMUNE	
		Taux	Montant € HT	Montant € HT dédié à la TES	Taux	Montant € HT
Etudes pour l'aménagement de la rue Hubert Delisle au Centre-ville	1 295 957,00 €	50,00%	647 978,50 €		50,00%	647 978,50 €
Etudes et travaux de modernisation du chemin Armanette, Ignaz Pleyel, et de sécurisation du parking bus du collège du 14ème KM	3 548 387,00 €	50,00%	1 774 193,50 €	484 000,00 €	50,00%	1 774 193,50 €
Etudes et travaux d'aménagement d'une voie de liaison rue des Émeraudes à la rue du Collège au 23ème KM	1 520 496,00 €	50,00%	760 248,00 €	207 000,00 €	50,00%	760 248,00 €
Réalisation d'une voie de contournement à l'Est de la Ville	1 843 320,00 €	50,00%	921 660,00 €	276 500,00 €	50,00%	921 660,00 €
Création d'une Halte Alzheimer	800 000,00 €	50,00%	400 000,00 €		50,00%	400 000,00 €
Total	9 008 160,00 €		4 504 080,00 €	967 500,00 €		4 504 080,00 €



Considérant que le volet investissement « projet structurant » initial se déclinait de la façon suivante :

Libellé de l'opération	Coût Total € HT	PST 2 PROJET STRUCTURANT		COMMUNE	
		Taux %	Montant € HT	Taux %	Montant € HT
Réalisation d'une étude pour la création d'une voie entre le 17ème km et la RD36 au Grand Tampon.	1 500 000,00 €	85 %	1 275 000,00 €	15 %	225 000,00 €
TOTAL	1 500 000,00 €		1 275 000,00 €		225 000,00 €

Considérant que le volet social initial se déclinait de la façon suivante :

Enveloppe PST 2		990 000,00 €							
Libellé de l'action	Concerne la TES (OUI/NON)	Coût Total € HT	PST 2		CCAS		Autre financement		
			Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Financier
Financement permis de conduire	OUI	121 500,00 €	80,00%	97 200,00 €	20,00%	24 300,00 €			
Educateurs de rue dans 3 QPV (Chatoire, Trois Mares et Centre Ville) et Plaine des Cafres et médiateurs sociaux aux abords de deux collèges	OUI	744 252,00 €	80,00%	595 402,00 €	9,00%	69 060,00 €	11,00%	79 791,00 €	Bailleurs Sociaux (exonération TFPB)
Portage de repas au domicile des personnes âgées (hors APA) et des personnes handicapées	OUI	375 067,00 €	79,00%	297 398,00 €	9,00%	35 560,00 €	11,00%	42 108,00 €	* ASP (2 PEC chauffeurs livreurs) * Bénéficiaires (0,50€ / repas)
TOTAL		1 240 819,00 €		990 000,00 €		128 920,00 €		121 899,00 €	

Considérant que le premier avenant, signé le 21 novembre 2022, est venu modifier le taux d'intervention sur le volet fonctionnement du Département maintenant calculé sur le montant hors taxe (HT) des dépenses,

Considérant qu'un second projet d'avenant portant sur le seul volet social a été approuvé par une délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2023. Il portait sur le seul volet social du dispositif. Cet avenant n'a pas été contractualisé à l'initiative de la collectivité départementale qui a souhaité y intégrer également les modifications portant sur le volet investissement,

Considérant que par notification en date du 9 novembre 2023, le Président du Conseil départemental a informé la Commune que l'assemblée départementale réunie le 18 octobre 2023 a validé le projet d'avenant n°2 du PST 2 entre le Département de La Réunion et la Commune,

Considérant le projet d'avenant n°2 à la convention entre la Commune et le Département au titre du Pacte de solidarité territoriale – 2ème génération joint en annexe,

**Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 16 décembre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions)

Article 1 Le projet d'avenant n°2 modifiant la ventilation du volet investissement et celui du volet social de la façon suivante :

- **Le volet investissement « socle commun » se décline de la façon suivante :**

Libellé de l'opération	Coût Total HT	PST 2			COMMUNE	
		Taux	Montant € HT	Montant dédié à la Transition Ecologique	Taux	Montant € HT
Acquisition de 10 Voiturettes électriques pour le Parc des palmiers	332 727,60 €	80,00%	266 182,08 €	266 182,08 €	20,00%	66 545,52 €
Acquisition de 12 véhicules électriques	493 224,40 €	80,00%	394 579,52 €	394 579,52 €	20,00%	98 644,88 €
Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux des rues Jules Bertaut et Fidélio Robert (volet TES)	265 810,00 €	80,00%	212 648,00 €	212 648,00 €	20,00%	53 162,00 €
Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux + réfection en enrobé sur la rue Mickael Gorbatchev (volet TES)	34 258,00 €	80,00%	27 406,40 €	27 406,40 €	20,00%	6 851,60 €
Etudes aménagement chemin Armanette, Ignaz Pleyel, et de sécurisation du parking bus collège du 14KM	320 000,00 €	85,00%	272 000,00 €		15,00%	48 000,00 €
Travaux piscines TCMT, Roland Garros et Trois-Mares	546 524,00 €	80,00%	437 219,20 €		20,00%	109 304,80 €
Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux des rues Jules Bertaut et Fidélio Robert	1 464 114,00 €	58,00%	849 186,12 €		42,00%	614 927,88 €
Réfection de chaussée en enrobé sur l'avenue de l'Europe et portion de la rue de France	407 074,00 €	80,00%	325 659,20 €		20,00%	81 414,80 €
Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux + réfection en enrobé sur la rue Mickael Gorbatchev	446 388,00 €	65,00%	290 152,20 €		35,00%	156 235,80 €
Création d'une aire de jeux au Parc des Palmiers	690 000,00 €	80,00%	552 000,00 €		20,00%	138 000,00 €
Réalisation d'aires de jeux : Notre Dame de la Paix / Grande Ferme / Grand Tampon / Ligne d'Equerre / Pont d'Yves	1 096 309,10 €	80,00%	877 047,28 €		20,00%	219 261,82 €
TOTAL	6 096 429,10 €		4 504 080,00 €			1 592 349,10 €

○ **Le volet social se décline de la façon suivante :**

Libellé de l'action	Concerne la Transition Écologique et Solidaire (OUI/NON)	Coût Total € HT	PST 2		COMMUNE		Autre financement		
			Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Financier
Financement permis de conduire	OUI	20 000,00 €	80%	16 000,00 €	20%	4 000,00 €			
Éducateurs de rue dans 3 QPV (Chatoire, Trois Mares et Centre Ville) et Plaine des Cafres et médiateurs sociaux aux abords de deux collèges	OUI	647 000,00 €	80%	517 600,00 €	9%	56 638,00 €	11%	72 762,00 €	Bailleurs Sociaux (exonération TFPB)
Portage de repas au domicile des personnes âgées (hors APA) et des personnes handicapées	OUI	303 220,00 €	79%	239 544,00 €	8%	25 212,00 €	13%	38 464,00 €	*ASP (2 PEC chauffeurs livreurs) * Bénéficiaires (0,50 €/repas)
Création de Relais Solidarité dans les résidences collectives, ouverts sur le quartier, pour promouvoir le lien social, favoriser l'accès aux droits et lutter contre l'isolement des personnes âgées et en situation de handicap	OUI	271 070,00 €	80%	216 856,00 €	13%	35 270,00 €	7%	18 944,00 €	ASP (2 PEC animateurs)
TOTAL		1 241 290,00 €		990 000,00 €		121 120,00 €		130 170 €	

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,